



## CARACTERISTIQUES DU FONDS

Valeur liquidative	158,73 EUR
Type de part	Part R
Forme juridique	FCP de droit français
Code ISIN	FR0000989410
Date d'origine*	05/11/2001
Classification AMF	Actions des Pays de l'Union européenne
Eligible au PEA	Oui
Indice de référence	Stoxx Europe 50**
Gérant(s)	Clémence de Rothiacob et Alexandre Hezez

\*La date d'origine correspond à la première VL disponible.

## PRINCIPALES CONTRIBUTIONS MENSUELLES

5+	5-
NESTLE	BNP PARIBAS
SAP	RUBIS
LVMH	ING GROEP
GRIFOLS	THYSSENKRUPP
ANHEUSER-BUSCH	INFINEON TECHNOLOGIES

## COMMENTAIRE DE GESTION

Le marché continue sa belle lancée pour clore ce premier trimestre, le Stoxx Europe 50 s'adjugeant +1,86%, faisant fi des atteroiements autour du Brexit, se focalisant sur les commentaires qui semblent plus apaisés autour des relations commerciales Etats-Unis/Chine et les discours toujours plus accommodants des banques centrales.

Le fonds a bénéficié de la solide dynamique de ses titres de consommation (Unilever +8,9%, LVMH +8,6%), de certains titres pharmaceutiques (Lonza +13,1%, Grifols +9,2%) ou de services IT (SAP +9,3%). A l'inverse, certains secteurs ont sous-performé, comme les banques (ING -7,3%, BNPP -5,4%) que nous continuons de sous-pondérer, d'autres titres ont pâti d'une mauvaise publication (-8,4% pour Infineon après un avertissement sur la croissance automobile) ou de prises de bénéfices (Rheinmetall -1,2%).

Du côté des arbitrages, nous avons renforcé certaines fortes convictions (SAP, Recordati ou encore Alstom), réduit des titres au moins fort momentum (Adidas dont la publication a déçu ou Astrazeneca) et soldé notre position en Valeo et Weir (sortis de notre univers Quality). Dans le secteur parapétrolier, nous avons arbitré nos titres Technip (post rencontre avec le management) au profit de SBM Offshore qui devrait bénéficier du rebond des investissements dans l'offshore et de sa bonne position dans des pays prometteurs tels la Guyane ou le Brésil. Nous avons également initié une position dans le groupe suédois de medtech Elekta. Une mauvaise publication au troisième trimestre nous a offert un point d'entrée dans ce numéro deux mondial des équipements de radiothérapie dont les nouveaux produits devraient dynamiser la croissance, notamment sur le marché américain.

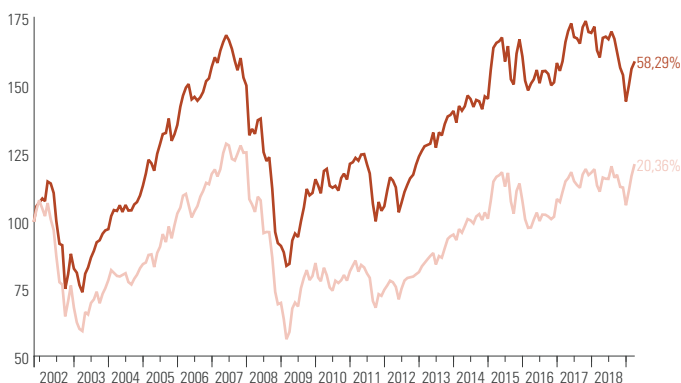
Nous débutons le deuxième trimestre avec une position de liquidités supérieure de 13%.

## PERFORMANCES (%) - NET PART R EN EUR

	Cumulée							Annualisée *			
	Année en cours	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	Origine	3 ans	5 ans	Origine	
	31/12/18 29/03/19	28/02/19 29/03/19	31/12/18 29/03/19	29/03/18 29/03/19	31/03/16 29/03/19	31/03/14 29/03/19	05/11/01 29/03/19	31/03/16 29/03/19	31/03/14 29/03/19	05/11/01 29/03/19	
FONDS	9,98	1,48	9,98	-1,18	5,15	12,63	58,29	1,69	2,41	2,68	
BENCHMARK	13,93	3,35	13,93	8,75	23,50	25,97	20,36	7,30	4,73	1,07	

\* Annualisée, depuis l'origine (Cumulée si origine &lt; 1 an)

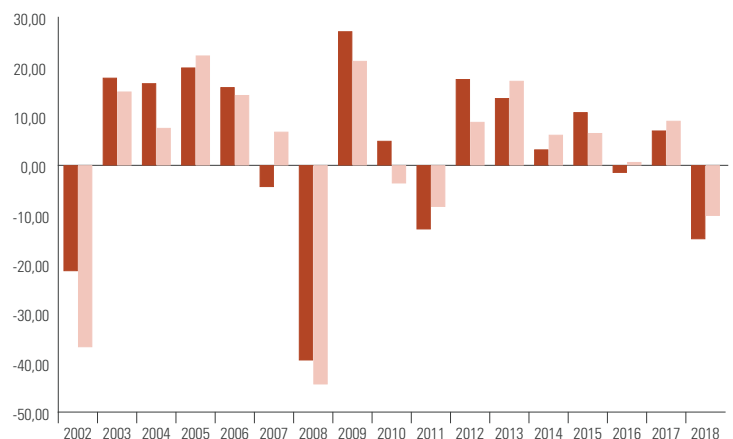
## PERFORMANCES CUMULÉES - NET PART R EN EUR \*



\* Depuis le 05/11/2001

■ FONDS : Richelieu Europe Quality  
■ BENCHMARK : Stoxx Europe 50\*\*

## PERFORMANCES ANNUELLES (%) - NET PART R EN EUR



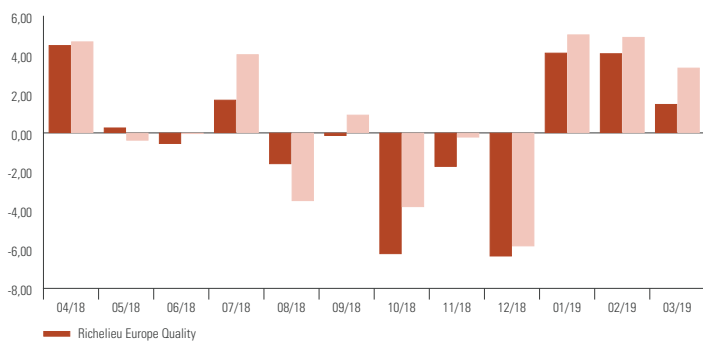
**Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.**

GAMME ACTION

Actif Net Total en EUR (toutes parts) : 51.704.610

29 Mars 2019

## PERFORMANCES MENSUELLES (%) - NET PART R EN EUR



## INDICATEURS DE PERFORMANCE (%)

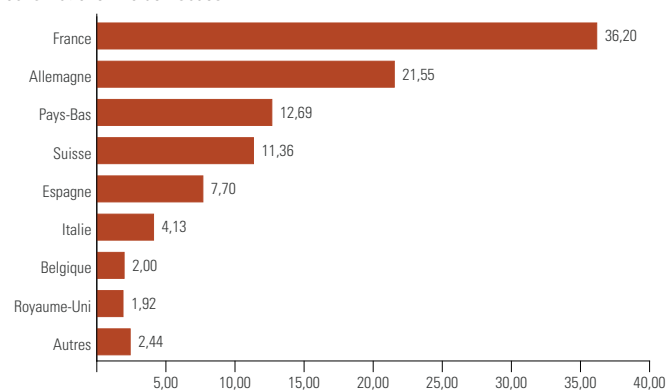
	Année en cours	3 ans	5 ans	Origine*
% de mois positifs	100,00	52,78	53,33	58,85
% de mois négatifs	0,00	47,22	46,67	41,15
Perf. mensuelle la plus basse	1,48	-6,35	-7,45	-17,71
Perf. mensuelle la plus élevée	4,12	4,73	7,56	10,25

\* Depuis l'origine, le 05/11/2001

■ Richelieu Europe Quality  
■ Stoxx Europe 50\*\*

## RÉPARTITION PAR PAYS D'ÉMISSION

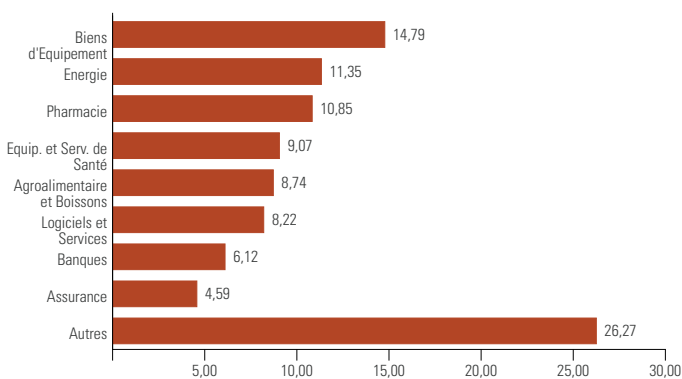
Poche Actions - Poids Rebasé



Sans produits dérivés – sans cash – sans OPCVM

## RÉPARTITION PAR SECTEUR

Poche Actions - Poids Rebasé



Sans produits dérivés – sans cash – sans OPCVM

## INDICATEURS DE RISQUE

	1 an	3 ans	5 ans	Origine*
Volatilité du fonds	11,74%	11,22%	13,71%	14,95%
Volatilité du benchmark	11,31%	12,55%	14,82%	19,55%
Tracking error	4,17%	4,91%	4,60%	9,04%
Ratio d'information	-2,38	-1,08	-0,50	0,18
Ratio de sharpe	-0,07	0,21	0,19	0,08
Alpha	-8,85%	-3,72%	-1,66%	1,70%
Beta	0,97	0,82	0,88	0,69
R <sup>2</sup>	0,87	0,85	0,90	0,81
Max. drawdown du fonds	-16,73	-18,01	-20,03	-53,35
Délai de récupération (en semaines)	n.a.	n.a.	64	318

## Indicateurs au 29/03/2019

Calculés sur base hebdomadaire

\* Depuis l'origine, le 05/11/2001

## RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE (% de l'actif net)

Actions et assimilés	86,67
Liquidités et produits monétaires	13,33
Obligations et produits de taux	0

Avec produits dérivés – avec cash – avec OPCVM

Futures : correspond à la somme des positions (vendeuses et acheteuses) sur Futures indiciels et sectoriels, exprimée en % de l'actif.

## PRINCIPALES POSITIONS (% de l'actif net)

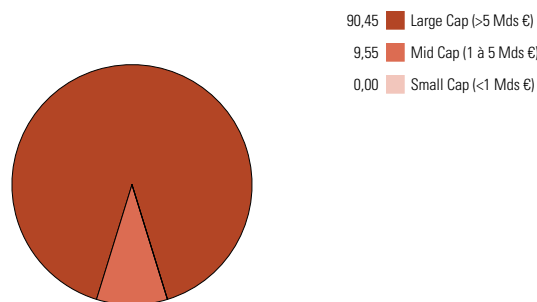
Poche Actions - Poids non rebasé

NESTLE	Suisse	5,65
ROYAL DUTCH SHELL A	Royaume-Uni	3,64
TOTAL	France	3,59
SAP	Allemagne	3,59
ROCHE	Suisse	3,04

Sans produits dérivés – sans cash – sans OPCVM

## RÉPARTITION PAR TAILLE DE CAPITALISATION

Poche Actions - Poids Rebasé



Sans produits dérivés – sans cash – sans OPCVM

Document non contractuel produit uniquement à titre d'information. Il ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou de souscription. Avant d'investir, vous devez vous procurer et lire attentivement le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) disponible auprès de Richelieu Gestion et sur le site [www.richelieugestion.com](http://www.richelieugestion.com). Richelieu Gestion décline toute responsabilité en cas de pertes, directes ou indirectes, causées par l'utilisation des informations fournies dans ce document. Les terminologies « fonds » et « parts » correspondent à une terminologie générique pouvant signifier « SICAV » ou « FCP » et « action » ou « part » en fonction de la forme juridique. La valeur des parts des fonds peut aussi bien diminuer qu'augmenter. Les chiffres cités ont traités aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Conformément à l'article 321-116 du règlement général de l'AMF, vous pouvez recevoir sur simple demande des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation des fonds.